



Déclaration Liminaire CTL du 25 Octobre 2021

Nous sommes à nouveau convoqués ce 25 Octobre pour un 2ème CTL suite au rejet unanime de tous les points présentés lors du 1^{er} par l'ensemble des Organisations syndicales.

L'ordre du jour est entièrement consacré aux projets qui vont être mis en place en 2022 dans le cadre du NRP.

Aux vues des documents transmis, force est de constater qu'aucune modification n'a été apportée au projet initial malgré les problèmes qui ont pu être remontés tant par les agents que par leurs représentants.

Vous continuez à avancer dans vos projets destructeurs des services Girondins sans tenir compte de tout ce qui a pu être avancé par les Organisations Syndicales. Comme nous vous l'avons déjà fait remarquer, la création et l'organisation des SGC avec leurs antennes est une catastrophe et met les agents en grandes difficultés, mais vous persévérez ...

Nous tenons à rappeler ici le désarroi psychologique dans lequel se retrouvent plongés les agents qui subissent ces restructurations, dont les emplois se retrouvent transférés à l'autre bout du Département et dont les conditions d'exercice des missions deviennent ubuesques ...

Vous affirmez faire au mieux pour chacun de ces agents, étudiant chaque situation individuelle et leur laissant le choix. Mais de quel choix parlez-vous ? Est-ce un choix réel que d'opter pour le télétravail ou le travail à distance lorsque l'on privilégie la situation géographique de part sa vie personnelle et éviter de faire des centaines de kilomètres tous les jours ? Car ce choix n'est pas confortable malgré ce que vous semblez penser lorsque l'on travaille éloigné des collègues de son équipe ...

Est-ce un choix réel de faire déménager toute sa petite famille pour suivre sa mission et ne pas se retrouver isolé professionnellement comme dans l'exemple précédent ?

De tous ces « choix » dont vous parlez et qui s'offrent soit disant aux agents aucun n'est satisfaisant. Car s'ils avaient vraiment le choix les agents resteraient dans leur service actuel à exercer la mission qu'ils ont vraiment choisie...

Et ne dites pas que tout ce chantier à venir est pour le bien des usagers et pour leur rendre un meilleur service. Considérez-vous vraiment que c'est un meilleur service rendu que de transmettre la demande d'un usager au service en charge de son dossier qui grâce au NRP se trouve maintenant à l'autre bout du département ? Car les points de contacts dont vous êtes si fière ne sont rien d'autre

qu'un échelon supplémentaire dans le circuit sinueux de l'utilisateur pour obtenir une réponse précise sur son dossier ...

Mais tout ceci vous ne voulez pas l'entendre et ce CTL sous couvert de dialogue social ne sera une fois de plus qu'une mascarade.

La CGT Finances Publiques 33 continue à dénoncer le fait que depuis de nombreuses années les instances à la DGFIP ne proposent plus de réels échanges constructifs avec les organisations syndicales. Pour preuve ce CTL qui nous n'en doutons pas se conclura sans qu'une seule ligne du projet présenté ne soit changée, et ce malgré l'opposition des organisations syndicales.

Le rôle de la CGT Finances Publiques 33 est de défendre les droits des agents du département. Nous refusons d'accompagner la Direction dans ce projet désastreux tant pour les usagers que pour les agents.

Nous tenons à rappeler que la CGT Finances Publiques porte des valeurs et un projet de société dans lequel les services publics sont indispensables. Car les services publics sont la richesse de celles et ceux qui n'en ont pas. Ils assurent la présence de la République partout sur le territoire, réduisent les inégalités, et ont vocation à rendre notre société plus juste et équitable.

La CGT Finances Publiques 33 revendique toujours l'abandon du Nouveau Réseau de Proximité, de la Démétropolisation, l'arrêt des suppressions d'emplois et demande le maintien de structures DGFIP de pleine compétence.

Localement, la CGT Finances Publiques 33 continue de demander :

- que les organisations syndicales soient informées de tous les projets de redéploiements d'emplois et de toutes modifications impactant les services et les missions en amont des éventuelles rencontres des représentants de l'administration avec les personnels concernés,**
- que les organisations syndicales soient destinataires des plans des locaux restructurés en même temps que les chefs de services concernés et non quelques jours avant la tenue des instances.**
- que les agents du département et leurs représentants soient entendus et respectés.**

Les élus CGT en CTL